

Le Point de contact national **est** **une success-story**, qui mérite d'être saluée

19.06.2026

D'un coup d'oeil

- Le Point de contact national suisse pour la conduite responsable des entreprises a reçu une excellente note de la part de l'OCDE
- La recette du succès – en l'occurrence miser sur le dialogue, la médiation et la confiance plutôt que sur des sanctions et la contrainte – doit être préservée pour une conduite durable des entreprises
- Le contre-projet à la nouvelle initiative «Entreprises responsables» ne doit pas porter préjudice à cet instrument éprouvé en instaurant une nouvelle autorité de surveillance habilitée à prononcer des sanctions

L'OCDE a donné une excellente note au Point de contact national (PCN) suisse pour la conduite responsable des entreprises. Le rapport paru ces jours, à la suite d'un examen conduit par des représentants des points de contact du Royaume-Uni et de l'Islande, en collaboration avec le Secrétariat de l'OCDE, atteste du professionnalisme et de l'efficacité du PCN. Il ressort des entretiens menés avec des représentants de l'administration, des milieux économiques, des syndicats, des ONG et des milieux scientifiques que le PCN suisse est considéré comme compétent, équitable et digne de confiance. Sont saluées en particulier les procédures de dialogue et de médiation axées sur la recherche de solutions ainsi que la bonne intégration du PCN au sein de l'administration fédérale. Les recommandations de l'OCDE visent à le développer: davantage de visibilité, de transparence et un soutien plus ciblé aux PME..

Voici pourquoi le PCN fonctionne

Le PCN est la pièce maîtresse des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le code de conduite le plus complet et le plus largement reconnu à l'échelle internationale en matière de durabilité des entreprises. Sa force réside dans une approche claire: il ne mise pas sur les sanctions et la confrontation, mais sur le dialogue, la médiation et le règlement des différends. Lorsque des infractions présumées sont signalées, il sert de plateforme neutre pour réunir les entreprises et les personnes concernées, au lieu de les monter les unes contre les autres. C'est précisément cet aspect coopératif qui explique son succès et la confiance accordée. Le PCN est efficace parce qu'il n'agit pas en tant qu'autorité disposant de moyens de contrainte, mais en tant que médiateur – un espace protégé et non judiciaire que les parties sollicitent précisément pour cette raison.

Son importance à la lumière du débat sur la responsabilité des entreprises

Cette success-story revêt une importance particulière au vu du projet de loi soumis en consultation en guise de contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative «Entreprises responsables». Celui-ci prévoit la création d'une autorité de surveillance habilitée à surveiller le respect des obligations et à prononcer des sanctions, l'introduction de nouvelles procédures de règlement des différends et de dispositions étendues en matière de responsabilité. Il ignore le PCN et son succès. Nous appelons à la prudence: le PCN, un instrument éprouvé et fondé sur le dialogue, ne doit pas être évincé au profit de nouveaux instruments qui n'ont pas fait leurs preuves ou d'une autorité de surveillance habilitée à prononcer des sanctions. S'il était discrédité par une structure parallèle, cela saperait précisément la confiance dont il bénéficie. Le PCN montre de manière exemplaire comment aborder des questions liées à l'environnement et aux droits humains dans le contexte d'une économie mondialisée complexe. En prévoyant de nouveaux instruments, le contre-projet à la nouvelle initiative «Entreprises responsables» risque d'anéantir la véritable valeur ajoutée du PCN: un espace protégé où émergent des solutions qui seraient inaccessibles dans une procédure conflictuelle.

Miser sur un instrument qui a fait ses preuves plutôt que de le mettre en péril

Avec son rapport, l'OCDE montre que, avec le PCN, la Suisse dispose déjà d'un instrument exemplaire à l'échelle internationale. Ses recommandations visent à le développer et non à opérer un changement de système vers un modèle fondé sur la responsabilité, les sanctions et la contrainte administrative. Celui qui souhaite renforcer la conduite d'entreprise responsable en Suisse devrait s'appuyer sur le PCN au lieu de le menacer en modifiant l'architecture de surveillance ou en instaurant de nouvelles dispositions en matière de responsabilité dans le cadre de la LGDE, toutes deux excessives. Le Point de contact national est une success-story: il mérite d'être préservé et développé et non pas durci ou endommagé.

Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel, membre de la direction élargie

Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation

© economiesuisse | www.economiesuisse.ch